ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

infirmiers libéraux

Question écrite n° 100827

Texte de la question

M. Jean-Sébastien Vialatte attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur l'exercice en commun de la profession d'infirmier. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer la forme juridique que cette association professionnelle libérale peut prendre pour permettre à un infirmier de recruter comme salariés d'autres infirmiers. En particulier, il souhaiterait savoir si la création d'une société civile professionnelle (SCP) est juridiquement possible pour cette profession. En cas de réponse négative, il la remercie de bien vouloir lui en indiquer les raisons.

Données clés

Auteur : M. Jean-Sébastien Vialatte
Circonscription : Var (7e circonscription) - Les Républicains
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 100827
Rubrique : Professions de santé
Ministère interrogé : Affaires sociales et santé
Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 22 novembre 2016, page 9516
Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)